

Sanem, le 25 novembre 2008

**Objet : règlement REACH (enRegistrement, Evaluation, Autorisation et restrictions des substances Chimiques)**

Cher Client,

Nous tenons à vous informer que notre société est parfaitement consciente de l'entrée en vigueur du règlement (CE) REACH N°1907/2006 depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007 et des différentes obligations liées à cette réglementation.

Nous avons réalisé dans notre entreprise un inventaire des substances chimiques, des préparations, des articles que nous utilisons et de la provenance de chacun pour définir notre statut vis-à-vis de REACH. Au regard de REACH et selon la substance prise en compte, notre société Kronospan Luxembourg SA, est considérée comme un utilisateur en aval de substances chimiques, ainsi que comme un producteur et un importateur d'articles non relargants. Dans ce cadre, nous ne sommes actuellement pas soumis au pré-enregistrement, ni à l'enregistrement de substances chimiques.

Nous continuerons néanmoins à être vigilant à une éventuelle évolution de notre statut par rapport à REACH, car notre but est de maintenir nos services à nos clients et de vous fournir les produits dont vous avez besoin. A cet effet, nous coopérons étroitement avec nos fournisseurs de matières premières afin de nous assurer qu'ils vont pré-enregistrer et enregistrer les substances contenues dans les produits que nous utilisons.

En tant que producteur et importateur d'articles, si nos articles contiennent des substances extrêmement préoccupantes (exemple : cancérogène, mutagène, reprotoxique pour l'environnement) qui seront identifiées dans la liste des substances candidates à l'autorisation, nous sommes tenus à vous communiquer la présence de telles substances dans les articles, si la concentration de la substance est supérieure à 0.1% masse/masse. Etant donné que la liste des substances candidates devrait être publiée officiellement fin 2008, nous ne pourrions vous en informer qu'après cette date. Cependant, nous avons déjà consulté nos fournisseurs à ce sujet.

Nous avons également l'intention de recueillir et traiter les informations obtenues par nos fournisseurs et à vous en informer en temps utile.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier,

Cordialement

Peter Stadler  
Direction

KRONOSPAN LUXEMBOURG SA

Gilles Breuer  
Direction